

Décision 12541, 27 février 2024

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1)

Prix du lait de consommation
— Modification

Veuillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, par sa Décision 12541 du 27 février 2024, édicté le Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation dont le texte suit.

Veuillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l’application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (RLRQ, c. R-18.1) en vertu de l’article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1).

Le secrétaire,
THOMAS KENMEGNE, *avocat*

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 40.5).

1. Le Règlement sur les prix du lait de consommation (chapitre M-35.1, r. 206) est modifié par la suppression, au deuxième alinéa de l’article 2, de «et de la municipalité régionale de comté de Minganie».

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l’Annexe A par la suivante :

« ANNEXE A
(art. 3, 3.1 et 4)

RÉGION I

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,18 \$	2,35 \$	2,26 \$
1,5 litre	3,28 \$	3,53 \$	3,38 \$
2 litres	4,30 \$	4,64 \$	4,41 \$
4 litres	8,24 \$	8,92 \$	8,46 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,09 \$	2,26 \$	2,17 \$
1,5 litre	3,14 \$	3,39 \$	3,24 \$
2 litres	4,11 \$	4,45 \$	4,22 \$
4 litres	7,87 \$	8,55 \$	8,09 \$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,99 \$	2,16 \$	2,07 \$
1,5 litre	2,99 \$	3,24 \$	3,09 \$
2 litres	3,92 \$	4,26 \$	4,03 \$
4 litres	7,49 \$	8,17 \$	7,71 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,91 \$	2,08 \$	1,99 \$
1,5 litre	2,87 \$	3,12 \$	2,97 \$
2 litres	3,77 \$	4,11 \$	3,88 \$
4 litres	7,18 \$	7,86 \$	7,40 \$

Les prix maximums ne s’appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

RÉGION II

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,24 \$	2,41 \$	2,32 \$
1,5 litre	3,37 \$	3,62 \$	3,47 \$
2 litres	4,42 \$	4,76 \$	4,53 \$
4 litres	8,44 \$	9,12 \$	8,66 \$

2,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,15 \$	2,32 \$	2,23 \$
1,5 litre	3,23 \$	3,48 \$	3,33 \$
2 litres	4,23 \$	4,57 \$	4,34 \$
4 litres	8,07 \$	8,75 \$	8,29 \$

1,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,05 \$	2,22 \$	2,13 \$
1,5 litre	3,08 \$	3,33 \$	3,18 \$
2 litres	4,04 \$	4,38 \$	4,15 \$
4 litres	7,69 \$	8,37 \$	7,91 \$

0,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,97 \$	2,14 \$	2,05 \$
1,5 litre	2,96 \$	3,21 \$	3,06 \$
2 litres	3,89 \$	4,23 \$	4,00 \$
4 litres	7,38 \$	8,06 \$	7,60 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits «UHT», «biologique» et «à valeur ajoutée».

RÉGION III

3,25% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,45 \$	2,62 \$	2,53 \$
1,5 litre	3,69 \$	3,94 \$	3,79 \$
2 litres	4,83 \$	5,17 \$	4,94 \$
4 litres	9,28 \$	9,96 \$	9,50 \$

2,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,36 \$	2,53 \$	2,44 \$
1,5 litre	3,55 \$	3,80 \$	3,65 \$
2 litres	4,64 \$	4,98 \$	4,75 \$
4 litres	8,91 \$	9,59 \$	9,13 \$

1,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,26 \$	2,43 \$	2,34 \$
1,5 litre	3,40 \$	3,65 \$	3,50 \$
2 litres	4,45 \$	4,79 \$	4,56 \$
4 litres	8,53 \$	9,21 \$	8,75 \$

0,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,18 \$	2,35 \$	2,26 \$
1,5 litre	3,28 \$	3,53 \$	3,38 \$
2 litres	4,30 \$	4,64 \$	4,41 \$
4 litres	8,22 \$	8,90 \$	8,44 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits «UHT», «biologique» et «à valeur ajoutée».

RÉGION IV

3,25% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,47 \$	2,64 \$	
1,5 litre	3,71 \$	3,96 \$	
2 litres	4,85 \$	5,19 \$	
4 litres	9,30 \$	9,98 \$	

2,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,38 \$	2,55 \$	
1,5 litre	3,57 \$	3,82 \$	
2 litres	4,66 \$	5,00 \$	
4 litres	8,93 \$	9,61 \$	

1,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,28 \$	2,45 \$	
1,5 litre	3,42 \$	3,67 \$	
2 litres	4,47 \$	4,81 \$	
4 litres	8,55 \$	9,23 \$	

0,00% de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,20 \$	2,37 \$	
1,5 litre	3,30 \$	3,55 \$	
2 litres	4,32 \$	4,66 \$	
4 litres	8,24 \$	8,92 \$	

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2024.

84655

